



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organisation

Question écrite n° 65214

Texte de la question

M. Olivier Dussopt attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les craintes des enseignants de disciplines artistiques au sujet de la réforme visant à créer des pôles d'enseignement supérieur en rapprochant notamment les conservatoires des universités. Dans le but de développer un réel enseignement supérieur artistique, les enseignants demandent à être consultés et préconisent la tenue d'assises de l'enseignement artistique supérieur en musique, danse, théâtre et cirque. Aussi, il lui demande quelles suites le Gouvernement entend donner à cette proposition.

Texte de la réponse

Le développement de l'enseignement supérieur pour les formations aux métiers du spectacle vivant est une priorité de la politique du ministère de la culture et de la communication. Il s'emploie à soutenir les établissements formant les personnes qui se dirigent vers les métiers exigeants du spectacle vivant. La construction de l'offre de formation conduisant aux diplômes du spectacle vivant repose en effet en grande partie sur des partenariats entre établissements habilités à délivrer ces diplômes « culture » et l'université. Il est précisé que le statut juridique des conservatoires ne leur permet pas d'être habilités par le ministère de la culture et de la communication à délivrer ces diplômes. La constitution d'établissements publics de coopération culturelle dotés de l'autonomie juridique permet de rassembler les forces pouvant concourir à une offre d'enseignement supérieur en région, en partenariat avec les universités. Par ailleurs, une réflexion et une concertation sur l'inscription des formations à l'enseignement musical dans cette réforme sont en cours. Des groupes de travail se réunissent, associant étroitement les professionnels, et notamment les directeurs de CEFEDM, des directeurs de conservatoires, des enseignants. Des échanges sur ces sujets se tiennent avec les associations d'élus de collectivités dans le cadre du conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel. La direction générale de la création artistique organisera avant l'été 2010 un moment d'échange sur ces questions avec des représentants de l'ensemble des acteurs concernés.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dussopt](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65214

Rubrique : Enseignements artistiques

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 avril 2010

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11292

Réponse publiée le : 20 avril 2010, page 4485